

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

Le seize octobre deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du neuf octobre deux mille quinze se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF (pouvoir à Sophie PAYSANT), Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT (départ à 19h50), Annie NEE, Stéphane BRANDY, Serge PENEL (pouvoir à Norbert GUILBERT), Germain LE CALVEZ (pouvoir à Olivier BECK), Olivier BECK, Victor BRIAND (arrivé à 19h30), Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

- Monsieur Michel PERAULT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le conseil valide et approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2015.

Décision modificative

Monsieur le Maire présente des décisions modificatives sur le budget Commune

A l'unanimité, le conseil accepte ces modifications budgétaires.

Délibération n°2015/16/10-01

Budget Commune

Chapitre 21 – article 2183 : + 1 548.00 €

Chapitre 21 – article 2184 : - 1 548.00 €

Chapitre 67 : article 673 : + 1 357.98 €

Chapitre 67 : article 678 : - 1357.98 €

Admission de créances éteintes

Aucune action en recouvrement n'étant possible. Monsieur le Maire présente des admissions de créances éteintes sur le budget Assainissement.

A l'unanimité, le conseil accepte cette admission.

Délibération n°2015/16/10-02

Budget Assainissement pour 144.50 €

Changement poste informatique

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la Société JVS, pour le changement d'un poste informatique de la mairie, d'un montant de 1 290.00 € HT.

A l'unanimité, le conseil accepte ce devis.

Délibération n°2015/16/10-03

Tarifs communaux 2016

Délibération n°2015/16/10-04

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des droits de place camion pour l'année 2016 comme suit :

Tarif unique : 50 €

Délibération n°2015/16/10-05

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle des gravelets pour l'année 2016 comme suit :

Tarif unique : 75.00 € comprenant les frais de location du vendredi soir au lundi matin, et de consommation d'électricité.

Délibération n°2015/16/10-06

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la tente communale pour l'année 2016 comme suit :

Tarif unique : 40.00 €

La location de la tente se fera uniquement sur la Commune de Montmartin sur Mer et aux habitants de Montmartin sur Mer.

Changement de cette tente a envisagé pour l'année prochaine.

Délibération n°2015/16/10-07

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location du foyer des anciens pour l'année 2016 comme suit :

Tarif pour les habitants de Montmartin sur Mer : 60.00 €

Tarif pour les habitants hors Montmartin sur Mer : 100.00 €

Forfait chauffage du 15 octobre au 15 avril : 10.00 € en sus de la location

Délibération n°2015/16/10-08

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de l'espace culturel pour l'année 2016 comme suit :

Salle configuration traiteur :

- Formule 1 (1 jour) : 455.00 €
- Formule 2 (2 jours) : 670.00 €
- Formule 3 (3 jours) : 850.00 €

Salle configuration spectacle :

- Formule 5 (1 jour) : 455.00 €
- Formule 6 (2 jours) : 635.00 €

Salle pour exposition : 305.00 €

Associations (1 fois par an) : 130.00 €

Pour les habitants de Montmartin sur Mer, une réduction de 25.00 % est accordée.

Caution demandée lors de la location : 1 000.00 €

Charge fonctionnement électricité : 0.16 € / kwh

Charge fonctionnement chauffage : 2.40 €/litre

Vaisselle cassée ou manquante :

Verre : 2.10 €

Assiette : 2.60 €

Couvert : 1.06 €

Tasse à café : 2.70 €

Autres vaisselles (carafe, saladier...) : 5.60 €

Forfait ménage : 110.00 €

Torchon manquant : 4.00 €

Mise à disposition du vidéoprojecteur et de l'écran par location : 80.00 €

Une attestation d'assurance lors de chaque location sera obligatoirement fournie.

Délibération n°2015/16/10-09

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs du cimetière pour l'année 2016 comme suit :

Concession perpétuelle : 230.00 €

Concession trentenaire : 120.00 €

Caveau provisoire : 21.00 €

« Cave urne »

- Concession perpétuelle : 77.00 €

- Concession trentenaire : 38.00 €

Délibération n°2015/16/10-10

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs assainissement pour l'année 2016 comme suit :

Taxe du m3 d'eau rejetée : 1.30 €

Taxe forfaitaire annuelle : 88.00 €

Taxe forfaitaire de raccordement au réseau : 2 000.00 €

Délibération n°2015/16/10-11

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs d'emplacement au Camping les Gravelets pour l'année 2016 comme suit :

Adulte : 3.00 €

Enfant – de 7 ans : 1.80 €

Emplacement : 3.50 €

Animal : 1.50 €

Garage mort : 3.20 €

Groupe scolaire : 2.20 €

Electricité : 2.50 €

Délibération n°2015/16/10-12

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs du tennis municipal pour l'année 2016 comme suit :

○ Une heure : 5.50 €

○ Invitation : 2.00 €

Abonnement 1 an

	Montmartin sur Mer	Extérieur
Adulte	34.00 €	43.00 €
16/18 ans	17.50 €	26.00 €

Moins de 16 ans	gratuit	17.50 €
Abonnement 1 mois		
	Montmartin sur Mer	Extérieur
Adulte	26.00 €	35.00 €
16/18 ans	14.00 €	14.00 €
Moins de 16 ans	gratuit	6.70 €
Abonnement 1 semaine		
	Montmartin sur Mer	Extérieur
Adulte	17.50 €	26.00 €
16/18 ans	8.50 €	8.50 €
Moins de 16 ans	gratuit	5.20 €

Délibération n°2015/16/10-13

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location au Camping les Gravelets pour l'année 2016 comme suit :

Prix Public

- Haute saison : 360.00 €
- Moyenne saison : 245.00 €
- Basse saison : 200.00 €
- Week-end (basse saison) : 45.00 €
- Week-end (moyenne saison) : 50.00 €
- Forfait ménage : 60.00 €
- Caution : 165.00 €
- La fourniture des draps et le supplément pour les animaux sont compris dans le prix
- La taxe de séjour est à payer en supplément du 15 juin au 15 septembre : 0.22 € par jour et par personne.
- L'accès est gratuit au tennis et ping-pong suivant les conditions et heures d'ouverture de ces activités pour les campeurs.

Période de la basse saison : de l'ouverture du camping au 02 avril au matin et du 20 octobre après-midi à la fermeture du camping

Période de la moyenne saison : du 02 avril après-midi au 06 juillet au matin et du 27 août après-midi au 20 octobre au matin.

Période de la haute saison : du 06 juillet après-midi au 27 août au matin

Délibération n°2015/16/10-14

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des fêtes communales pour l'année 2016 comme suit :

Boissons non alcoolisées

Le verre : 0.50 €

La canette : 2.00 €

Bouteille d'eau : 1.00 €

Boissons alcoolisées

Bière à la pression : 2.00 €

Bière à la canette : 2.00 €

Kir (le verre) : 1.50 €

Cidre (le verre) : 0.50 €

Cidre (la bouteille) : 4.00 €

Vin rouge, blanc et rosé (le verre) : 1.00 €

Vin rouge, blanc et rosé (la bouteille) : 7.00 €

« Crémant » (bouteille) : 8.00 €

Sandwich saucisse/sandwich côte de porc : 2.50 €

Galette saucisse/boudin : 2.50 €

Galette beurre/ crêpe sucre : 0.50 €

Moules frites adultes : 10.00 €

Moules frites enfants jusqu'à 10 ans : 6.00 €

Frites petite barquette : 1.50 €

Frites grande barquette : 2.50 €

Délibération n°2015/16/10-15

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des droits de place de camion pizza pour la Société BON'AP comme suit :

De janvier à juin et de septembre à décembre : 5.00 € / jour de présence

De juillet à août : 10.00 € / jour de présence

Travaux assainissement : réfection des réseaux

Monsieur le Maire indique au conseil les travaux importants à effectuer sur le réseau d'assainissement communal

Des tampons de relèvements doivent être changés à différents endroits :

- « chemin des Sersets » travaux à effectuer en commun avec la Commune d'Hauteville sur Mer, un premier devis a été effectué pour 1 805.00 € HT, un autre devis est en attente,
- « Rue de la Bredaine » tampon à relever, devis demandé
- Tampons à étanchéfier aux abords du lotissement de Mr VIGOT (a effectuer par le personnel communal)

Ces travaux seront effectués prochainement compte tenu de leur importance.

Un engagement a été pris avec les services de l'Agence Régionale de la Santé, afin d'assurer la bonne qualité des eaux de baignade.

Délégation de pouvoir au Maire

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- « prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».
- Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 10 000 € TTC. Le conseil municipal sera donc compétent à compter de ces limites.
- Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Avec 12 voix pour et 2 voix contre, le conseil a délibéré

Délibération n°2015/16/10-16

Travaux cimetière : dossier DETR

Dans le cadre du sinistre du mur du cimetière courant août 2015, afin de pouvoir bénéficier d'une subvention « DETR », il est nécessaire d'établir un dossier de demande (pour la prochaine commission qui se tiendra fin janvier 2016), avant le commencement des travaux.

Monsieur le Maire demande pouvoir au conseil afin d'effectuer les démarches nécessaires à la demande de DETR.

A l'unanimité, le conseil accepte cette demande.

Délibération n°2015/16/10-17

Préemption terrain

Monsieur le Maire revient sur la demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption, présentée lors de la séance de conseil du 10 septembre dernier, pour un terrain sis à Montmartin sur Mer, parcelle section A n° 450 d'une surface de 69a1 lca, au prix de 3 801.00 € hors frais de notaire, actuellement louée.

Après concertation avec le notaire chargé de cette vente, il en ressort qu'en cas d'acquisition de cette parcelle, la Commune devrait s'acquitter d'environ 3 000 € de frais pour pouvoir donner congé au locataire. De plus, le notaire nous informe qu'en cas d'acquisition, il y a un risque de recours au Tribunal Administratif par le locataire avec un jugement défavorable à l'encontre de la Commune.

Monsieur BECK, conseiller, indique au conseil que l'instauration des droits de préemption prise par l'ancienne municipalité était dans le but d'avoir connaissance des transactions immobilières sur le bâti de la Commune, ce droit de préemption n'est pas renforcé sur les terres non-bâties ou les terres agricoles.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Délibération n°2015/16/10-18

Dossier rue du Docteur André Pigaux : travaux d'aménagement

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition d'honoraires du Cabinet PRY TECH, d'un montant de 10 325.70 € HT soit 12 390.34 € TTC pour le dossier « aménagement de la Voie Verte ».

Ce montant pourra évoluer suivant le coût définitif du projet.

A l'unanimité, le conseil accepte ce devis.

Délibération n°2015/16/10-19

Suite à la consultation d'entreprises pour l'attribution du marché « Assainissement-eaux pluviales rue du Docteur André Pigaux » :

Entreprise LEHODEY : 54 994.80 € TTC

Entreprise TP BOUTTE : 204 822.00 € TTC

Entreprise GRENTE : n'a pas répondu à la consultation

A l'unanimité, le conseil valide le devis de l'Entreprise LEHODEY.

Délibération n°2015/16/10-20

Monsieur le Maire présente des devis pour le marché « visionnage caméra sur réseaux d'assainissement eaux pluviales » :

Société AEOS SANOR : 3 099.00 € TTC

Société AUTO BILAN RESEAUX : 4 818.00 € TTC

Société STGS : 4 204.80 € TTC

A l'unanimité, le conseil valide le devis de la Société AEOS SANOR.

Délibération n°2015/16/10-21

Monsieur le Maire indique au conseil les modifications apportées à ce dossier, baisse d'environ 140 000 € sur le projet initial. Monsieur DUROZIER a présenté un dossier de demande de prise en charge financière par le Département.

Le plan de financement présenté par Monsieur le Maire indique un reste à charge pour la Commune de 241 701.84 € sans la prise en charge financière par le Département.

Arrivée de Monsieur Victor BRIAND, conseiller, à 19h30 mn.

Transfert de compétences « Plan local d'urbanisme Intercommunal »

Lors de sa séance du 30 septembre 2015, le conseil communautaire de Montmartin sur Mer a décidé le transfert de compétence « Elaboration, réalisation et révision des documents d'urbanisme » et a approuvé de prendre la compétence PLU et de prescrire un PLUI.

A l'unanimité, le conseil accepte le transfert de compétence d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal auprès de la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer.

Délibération n°2015/16/10-22

Monsieur le Maire indique que le dossier du PLU de Montmartin sur Mer engagé, devient caduc.

Dossier « accueil des Migrants »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à la demande de la Préfecture de la Manche, il est nécessaire de déterminer si des propositions de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile sont réalisables dans la Commune.

Plusieurs conditions sont à remplir : A-t-on 1 logement disponible ? Dispose-t-on d'un accompagnement ? Qui s'occuperait de la prise en charge ?

Plusieurs élus s'interrogent sur la position de la Communauté de Communes ? Monsieur BECK, conseiller, indique que la communauté de communes n'a pas la compétence logement.

Départ de Madame Aurélie FAUTRAT, conseillère, à 19 h50 mn.

Monsieur le Maire propose de se rapprocher de l'association paroissiale locale et d'autres associations, d'étudier le dossier en commission des affaires sociales.

Débat « schéma territorial préfectoral »

Des documents sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi NOTRE, sont remis à tous les élus, ils sont à consulter en vue d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

Une délibération doit être prise avant le 15 décembre prochain en argumentant la décision du conseil.

Monsieur BECK, conseiller, est contre ce projet, il indique que la loi initiale était pour la protection des territoires ruraux à ce jour cela a dévié sur des territoires urbains.

Monsieur le Maire, répond que l'on peut tout à fait s'opposer au schéma mais que proposer à la place ?

Information sinistre Espace Culturel

Monsieur le Maire, présente au conseil le planning prévisionnel des travaux de réparation de l'espace culturel, la mise en service est prévue courant novembre 2016, obligation de l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite en parallèle des travaux.

Des responsables de ce sinistre ont été entendus par la gendarmerie, ce qui entrainera sûrement des nouvelles expertises avec l'assurance de la partie adverse.

Remerciements

Monsieur le Maire présente au conseil des remerciements reçus en mairie :

- Association « FC SIENNE »
- Office de Tourisme de la Côte des Havres
- Ecole des Travaux Publics de Normandie

Affaires diverses

Monsieur le Maire indique au conseil l'achat d'une enceinte amplifiée avec micros auprès de la Société « VIDEO SON ELECTRO » pour un montant 749.00 € HT.

Cette enceinte sera utilisée lors des différentes manifestations et réunions communales.

Monsieur BECK interroge Monsieur le Maire au sujet de 2 refus de permis de construire « rue Graime » :
Monsieur le Maire répond que l'acceptation de ces permis aurait entraîné l'insécurité des enfants de l'école.
Pour l'un des permis le futur propriétaire envisageait le transfert de sa société avec environ 18 salariés et pour l'autre, le projet portait sur le stockage de nombreuses voitures de collection d'où un mouvement important dans le secteur.
Monsieur le Maire indique qu'une recherche d'un autre terrain est en cours avec l'un des acquéreurs afin de mener à bien son projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 20 h 25.